

DÉCISION N°29-2026

Objet : Renouvellement d'une conduite AEP sur la Commune de Thiébouhans

Le projet consiste à effectuer le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable sur un secteur de la commune de Thiébouhans présentant un niveau de vétusté avancé et un taux de fuites important.

L'opération prévoit le remplacement d'environ 1 490 mètres de conduites, afin d'améliorer significativement l'étanchéité du réseau et son rendement.

Les nouvelles canalisations seront dimensionnées et posées conformément aux standards techniques actuels, garantissant une meilleure durabilité et une performance accrue du service.

Les travaux seront réalisés en coordination avec une opération de réfection de la voirie communale, permettant d'optimiser les interventions, de limiter les coûts et de réduire les nuisances pour les usagers.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable et vise à assurer un service plus fiable, tout en contribuant à la préservation de la ressource en eau.

Le Président,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté n°25-2019-02-05-001 portant reprise et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Maïche ;
- Vu la délibération n° 2026-04-06 du 29 avril 2026 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président et en cas d'empêchement aux Vice-Présidents ayant reçu délégation d'attributions, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, ainsi que toute décision leurs avenants, lorsque les crédits sont ouverts au budget, dans la limite de 216 000€ HT ;
- Vu les crédits nécessaires inscrits au budget.

DÉCIDE

- La réalisation du projet de renouvellement de conduite AEP sur la commune de Thiébouhans,
- De solliciter en conséquence le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département,
- De demander l'autorisation de commencer le projet avant intervention de la décision de subvention,
- De s'engager à réaliser les travaux dans le délai prévu par les conventions ou dispositifs applicables, à compter de la notification de la décision administrative de subvention.

Proposition de plan de financement prévisionnel

▪ Coût global prévisionnel :

Nature des opérations	Libellé	Montant HT	Montant TTC
Renouvellement d'une conduite AEP sur la Commune de Thiébouhans	Renouvellement d'une conduite AEP sur la Commune de Thiébouhans	179 856 €	215 827.20 €
TOTAL		179 856 €	215 827.20 €

▪ Plan de financement prévisionnel :

Organismes financeurs	Taux (en %)	Montant (en € HT)
Agence de l'eau RMC _ Besançon	30%	53 957 €
Conseil Départemental du Doubs	20%	35 971 €
Communauté de Communes du Pays de Maîche	50%	89 928 €
Coût total du Projet		179 856 €

Fait à Maîche, le 05/05/2026

Franck VILLEMAIN,
Président



Transmise en Sous-Préfecture le :